

## Préfecture de département

code postal : 67120

**Commune de Molsheim**

code Insee : 67300

**Fiche communale d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques**

pour l'application des I, II de l'article L 125-5 du Code de l'environnement

**1. Fiche communale annexée à l'arrêté préfectoral**n°  du 03 février 2006 mis à jour le **servitudes****2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques [ PPR ]**2.1 La commune est située dans le périmètre d'un PPR naturels  miniers  technologiques  non 

R111-3 du Bassin de la Bruche Date : Approuvé le 25/11/1992 Aléa : Inondation

PPRi de la Bruche Date : Prescrit le 28/06/2011 Aléa : Inondation

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

Arrêté R111-3 de la Bruche du 25/11/1992, note de présentation, plans annexés de délimitation consultable sur Internet \* Arrêté portant prescription du PPRI de la Bruche du 28/06/2011 consultable sur Internet \* consultable sur Internet \* Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux oui  non 2.2 La commune est située dans le périmètre d'un PPR naturels  miniers  technologiques  non 

date 12/05/2014 aléa Toxique

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

La note de présentation consultable sur Internet \* Le règlement consultable sur Internet \* Les documents graphiques consultable sur Internet \* Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux oui  non **3. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité**

en application de l'article R 563-4 du code de l'environnement.

La commune est située dans une zone de sismicité Forte Moyenne Modérée Faible Très faible  
zone 5  zone 4  zone 3  zone 2  Zone 1 \* 

\* Il n'existe aucune obligation réglementaire pour le niveau 1 de sismicité

Le document de référence mentionné à l'article R125-24 du Code de l'environnement est :

Article D 563-8-1 sur la répartition des communes entre les cinq zones de sismicité consultable sur Internet \* **pièces jointes****4. Cartographie**

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus en application de l'article R15-26 du Code de l'environnement

Plans annexés de délimitation des zones inondables de la Bruche  
Cartographie du périmètre d'étude du PPRt**5. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique**

à la date de l'édition de la présente fiche communale

! La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail [www.prim.net](http://www.prim.net) dans la rubrique : Ma commune face aux risquescatastrophes naturelles nombre  catastrophes technologiques nombre 

Date

Le préfet de département

27 mai 2014

site\* [WWW.departement.gouv.fr](http://WWW.departement.gouv.fr)